Point sur l'extinction de l'éclairage public nocturne

M. le Maire et M. le 1er adjoint ont informé le conseil municipal sur les travaux en cours avec Grand Besançon Métropole pour l'extinction de l'éclairage public nocturne.
La liste des rues où l'éclairage sera éteint prochainement a été faite. Vous pourrez retrouver les informations détaillées sur un plan mis en ligne sur le site Internet ainsi que sur Intramuros.
Le travail se poursuit également pour trouver des solutions pour alimenter les caméras de vidéo protection. Pendant cette phase d'étude, plusieurs rues ne pourront donc pas être éteintes car elles dépendent des mêmes points d'alimentation électrique que les caméras.
Par ailleurs, GBM doit travailler de son côté à une harmonisation pour les zones d'activités dont elle a la charge et dont fait partie celle de Valentin pour ce qui nous concerne.
Ainsi, comme indiqué lors des précédents conseils municipaux, l'extinction se fera par étape.
Nous vous informerons des dates auxquelles l'extinction nocturne commencera.

Informations pratiques

Retrouvez à tout moment sur Intramuros les informations pratiques dont vous avez besoin au quotidien :

- Horaires d'utilisation des engins bruyants
- Horaires de la déchetterie de Pirey
- Calendrier des collectes des ordures ménagères et déchets recyclables

Recrutement : emplois saisonniers pour l'été 2023

Cette année encore, la commune recherche quatre jeunes résidant exclusivement dans la commune pour un renfort estival au sein de ses services techniques.
Ils seront recrutés pour une période de quatre semaines consécutives entre le 12 juin et le 1er septembre 2023 à raison de 35 heures par semaine.
Pour pouvoir être retenus, ils devront répondre favorablement aux critères ci-dessous :
1° - les aptitudes au regard des besoins identifiés,
2° - les périodes de disponibilité,
3° - être majeur et titulaire impérativement du permis B (boîte manuelle) depuis plus de 6 mois à la date de l'embauche.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) devront être transmises au secrétariat de mairie pour le 14 mai 2022 inclus.

Rappel des règles d'urbanisme

Toute modification de façade qui entraîne **un changement de couleur ou d'aspect** doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

Les travaux concernés sont :

- le remplacement de fenêtres et/ou de volets,
- le ravalement de façade avec ou sans isolation par l'extérieur,
- l'intervention sur le matériau de couverture,
- la création d'un carport ou d'une pergola,
- la pose de panneaux photovoltaïques,
- la pose d'une marquise.

Vote des taux d'imposition 2023

Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le vote des taux sur le foncier bâti (TFB), sur le foncier non bâti (TFNB) et sur la taxe d'habitation (TH). En 2022, les taux TFB et TFNB ont été augmentés d'un point chacun par rapport à l'année 2021.
Il est proposé cette année de voter des taux identiques à l'année 2022, à savoir pour 2023 :

- Taxe foncier bâti : 31,14 %
- Taxe foncier non bâti : 23,38 %
- Taxe d'habitation : 6,16 %

Versement d'une subvention au FCGB

Le conseil municipal a accordé une subvention de 125 € au Football Club Grand Besançon (FCGB) pour financer une activité favorisant la cohésion de groupe de l'équipe féminine du club (filles âgées de 13 à 16 ans).
Elle complète les fonds collectés par les joueuses elles-mêmes depuis novembre.

Imprimé par Copie Repro : ne pas jeter sur la voie publique

École Valentin

les Échos

Mars/Avril 2023

www.ecole-valentin.fr
Ouverture au public
lundi, mardi,
mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30
03 81 53 70 56
mairie@ecole-valentin.fr

Ce double bulletin résume les principales délibérations prises lors des conseils municipaux du 17 février et du 7 avril 2023 et rassemble les informations pouvant être utiles aux habitants pour le mois. Bonne lecture !

COMMÉMORATION DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Le maire, le maire délégué, les adjoints et les membres du conseil municipal vous invitent à participer à la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale

le lundi 8 mai à 18 heures,
au monument aux morts

en présence des représentants de l'Union Nationale des Combattants (UNC) section École-Valentin.

A l'issue de la cérémonie, nous vous invitons à partager le verre de l'amitié au Centre d'activités et de loisirs (CAL).

Informations sur le terrain de football synthétique et l'espace multisports

Après environ dix mois de travaux, la commune a réceptionné en deux phases les équipements réalisés par l'entreprise IDVERDE, le terrain synthétique de football dans un 1er temps et l'espace de loisirs dans un 2e temps.

Le FCGB a eu le plaisir d'accueillir un stage spécifique pour les gardiens avec la participation des professionnels du FC Sochaux Montbéliard. Le traditionnel stage de Pâques a réuni près de 80 jeunes joueurs et joueuses. L'ensemble des participants et encadrants a salué la qualité de notre nouvel équipement.

A compter du mercredi 26 avril, l'espace multisports est ouvert à l'ensemble de la population. Vous pourrez profiter :

- ✓ du pump track (une 1ère dans notre secteur),
- ✓ d'un terrain de basket en 3X3 (nouvelle discipline olympique),
- ✓ des agrès de musculation en plein air, inclusifs accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ d'un city stade permettant la pratique du foot, du handball mais également du volley-ball (sur demande préalable en mairie),
- ✓ de quelques jeux à ressort pour les plus petits.

Un terrain de foot a été tracé sur le stabilisé et des buts amovibles ont été installés.

Pour rappel, seules les personnes autorisées par la commune peuvent accéder au terrain synthétique, tandis que le reste l'espace de loisirs est accessible à tous.

Pour la sécurité de tous, nous vous informons que le merlon central est destiné à séparer les espaces et à être végétalisé. Les bâches sont fixées par des agrafes métalliques. **Il est interdit de l'escalader.**

Enfin, nous avons pensé ce lieu pour être familial, intergénérationnel et inclusif, aussi sa propreté est un élément indispensable à un cadre agréable. Nous vous invitons donc à laisser **un endroit propre** après avoir pleinement profité de votre nouvel espace de loisirs dans votre commune.

L'inauguration officielle est prévue pour le samedi 2 septembre 2023.
Nous préparons cet événement pour votre plus grand plaisir, nous vous le garantissons !

Engins bruyants

Par arrêté du maire, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants pour les particuliers :

- Lundi au vendredi :
  8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30
- Samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h

Ils sont interdits le dimanche et jours fériés.

Merci de respecter ces horaires par égard pour votre voisinage.

Stage de révision du code de la route

Agir Solidarité Franche-Comté, en partenariat avec la commune, vous propose un stage de révision du code de la route les **jeudis 25 mai, 1er, 8 et 15 juin de 14h à 16h** au CAL.

La participation demandée pour les quatre séances est de 15 € par personne.
Le nombre maximal de participants est limité à 15 personnes.
Inscription auprès du secrétariat de mairie au 03 81 53 70 56.

Inscriptions scolaires

Le dossier d'inscription scolaire est disponible sur le site de la mairie. Vous pourrez nous le faire parvenir avec les pièces justificatives par mail à mairie@ecole-valentin.fr ou les déposer en mairie.

Attention ! Les inscriptions ne concernent que l'entrée en Petite section pour les enfants nés en 2020, l'entrée en CP ainsi que tous les nouveaux arrivants dans la commune.

Opération « Village propre »

Fort de son succès en 2022 avec plus de 100 participants et plus de 55 kg de déchets ramassés, l'opération « Village propre » revient le **dimanche 11 juin 2023** de 9h à 12h.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du mois de mai, mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer la date dans vos agendas.

Nous vous attendons encore nombreux !

Activités pour les Seniors avec l'UFCV

L'UFCV, en partenariat avec la mairie, propose un atelier informatique est organisé le **lundi 15 mai de 14h à 16h** au périscolaire du village.

Par ailleurs, une sortie à la Citadelle de Besançon est programmée le **mardi 30 mai de 14h à 18h**

Enfin, une rencontre multi-activités est organisée **le lundi 12 juin 2023 de 14h à 16h au CAL**.

Les inscriptions se font par mail auprès de animation-seniors.bfc@ufcv.fr
ou téléphone au 06 61 02 93 38 / 03 81 52 56 78.

Brûlage en milieu urbain

Nous vous rappelons que le brûlage en plein air des déchets et détritus de toute nature est rigoureusement interdit dans les agglomérations, tout comme dans les zones d'activités.

AGENDA

- **Vendredi 5 mai :** conseil municipal à 19h en mairie
- **Lundi 8 mai :** commémoration de la fin de la 2nde guerre mondiale à 18h au monument aux morts
- **Mardi 9 mai :** Bébé bouquine de 10h à 11h à la médiathèque
- **Mardi 9 mai :** permanence Intermed (après-midi) en mairie
- **Mercredi 10 et 24 mai :** LAEP à la salle de l'Atelier au CAL de 9h à 12h
- **Samedi 13 mai :** spectacle « Comme si nous… L'Assemblée des clairières » avec Les 2 Scènes à 19h à la MCV
- **Lundi 15 mai :** atelier informatique avec l'UFCV Seniors de 14h à 16h au centre périscolaire
- **Jeudi 25 mai, 1er, 8 et 15 juin :** stage de révision du code de la route avec Agir SFC de 14h à 16h au CAL
- **Mardi 30 mai :** sortie à la citadelle de Besançon avec l'UFCV Seniors de 14h à 18h
- **Vendredi 2 juin :** conseil municipal à 19h en mairie

les Échos
Mars/Avril 2023

www.ecole-valentin.fr
Ouverture au public
lundi, mardi,
mercredi et vendredi
de 15h30 à 18h30
03 81 53 70 56
mairie@ecole-valentin.fr

Vote du budget 2023

Plusieurs préalables économiques ont été retenus dans l'établissement de nos budgets, afin de mener une gestion prudentielle et maîtrisée au sein de notre collectivité.
Cette année écoulée et les années futures doivent prendre en compte une croissance inflationniste de nos coûts, impactant très sérieusement les dépenses de fonctionnement et par conséquent la maîtrise de nos investissements.
Par ailleurs, sur proposition de M. le Maire, validée par la commission Finances, le conseil municipal n'a pas augmenté les taux communaux des impôts en 2023 et s'engage à les maintenir jusqu'à la fin du mandat. De plus, aucun emprunt n'a été souscrit sur le budget 2023 afin de ne pas augmenter le taux d'endettement de la commune.
Enfin, les résultats de fonctionnement dégagés en 2022 nous permettent de maintenir et consolider notre capacité financière pour envisager dans les quatre années à venir de nouveaux investissements notamment dans le cadre des transitions énergétiques, écologiques et environnementales nécessaires au bien-être de nos administrés.
Nous remercions les élus et les services pour leur participation à la préparation du budget.

Le Maire et l'adjoint aux finances

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur l'application INTRAMUROS

Téléchargement gratuit
Disponible sur

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Imprimé par
Copie Repro :
ne pas jeter sur la voie

Compte administratif 2022

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ressort à hauteur de + 649 028,27 €.
Le total des charges de fonctionnement s'élève à 1 882 230,96 € avec la répartition suivante :

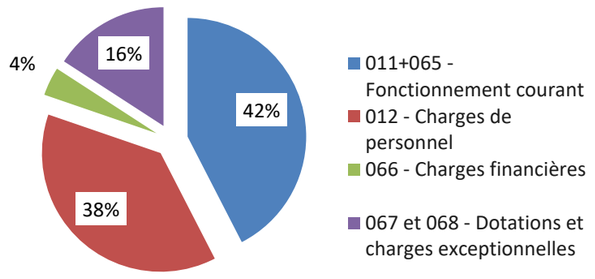

Les recettes de fonctionnement ressortent à 2 531 259,23 €.

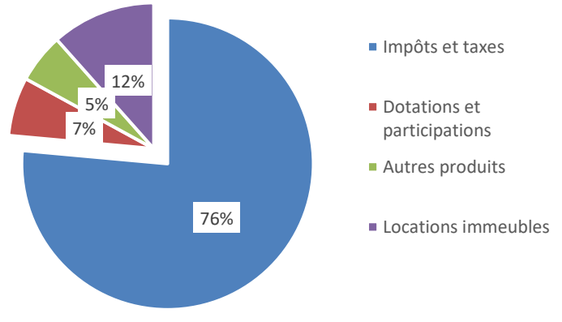

Il importe de continuer à consolider ce résultat afin de permettre à la commune de poursuivre les investissements engagés dans le maintien et le développement des infrastructures du village, au bénéfice des Ecovaliens.

Les évolutions actuelles des dépenses liées à l'énergie et, globalement de l'ensemble des charges dans le contexte inflationniste actuel, renforcent la nécessité d'une grande rigueur dans la maîtrise des différents coûts.

Au cours de l'année 2022, on retiendra au titre des principaux investissements :

- ✓ terrain synthétique, aménagements ludiques et sportifs : 704 683,19 €
- ✓ maison communale de Valentin : 451 183,89 €
- ✓ bâtiment du périscolaire : 110 581,96 €
- ✓ ateliers municipaux : 58 999,96 €
- ✓ bâtiments scolaires : 36 489,77 €

Par délibération adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés, l'excédent de fonctionnement 2022 à hauteur de 649 028,27 € sera affecté en totalité en recettes d'investissement 2023.

Budget Primitif 2023

Le budget primitif de fonctionnement 2023 ressort à l'équilibre pour un montant de 2 395 809,99 €.

Dépenses de fonctionnement

Nous constatons une hausse des dépenses prévisionnelles de fonctionnement attendue de 500 K€ par rapport à l'exercice 2022 ; cette augmentation résulte essentiellement des dépenses de gestion courante.

On notera particulièrement :

- ✓ Chapitre 11 – Charges de fonctionnement courantes (+ 305 K€) :
  - o les charges liées à l'énergie impactent fortement l'exercice en cours : + 59 K€,
  - o les dépenses d'entretien des matériels et bâtiments augmentent également de manière notable : + 87 K€,
  - o les études et diagnostics ressortent à + 69 K€ (étude thermique des bâtiments et de désimperméabilisation des cours d'écoles, étude chemin piétonnier périscolaire, etc.)
- ✓ Chapitre 12 - Charges de personnel (+ 98 K€). Elles représentent 34 % du total net des dépenses de fonctionnement ; elles tiennent compte, de manière prudente de l'évolution des agents communaux en termes de GVT (Glissement, vieillissement, technicité).
- ✓ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : on notera la participation de la commune au SIVU du Pontot à hauteur de 40 000 € dans le cadre des études relatives au complexe sportif en partenariat avec la commune de Pirey.
- ✓ La contribution du budget général au CCAS s'élève à 23 K€.

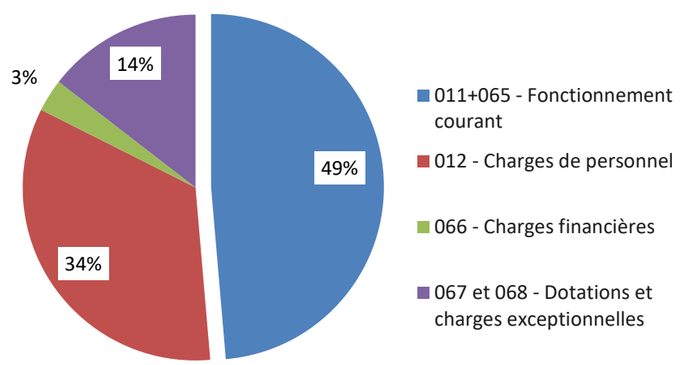

Recettes de fonctionnement

On peut noter une hausse attendue de 229 K€ par rapport à l'année précédente.

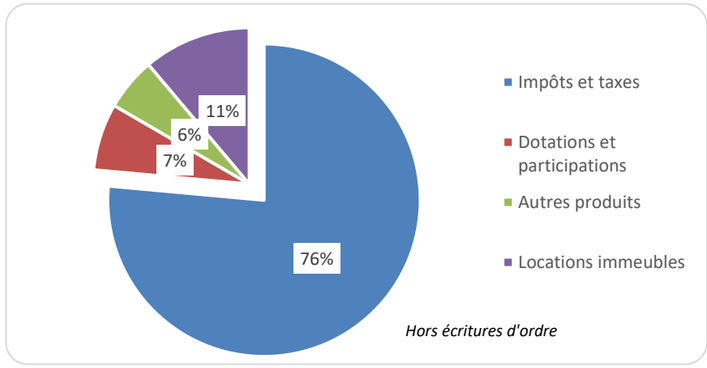

On retiendra notamment les éléments suivants :

- ✓ Le taxes foncière et d'habitation qui s'élèvent à 1 293 K€ (+ 67 K€) et qui représentent à elles seules 47 % du total des recettes de fonctionnement, **sans augmentation du taux communal en 2023,**
- ✓ La TLPE (Taxe Locale sur Publicité Extérieure) : 167 K€ dont un « rattrapage » de 57 K€ de 2022,
- ✓ Le revenu des immeubles pour 285 K€ (essentiellement « gendarmerie » pour 276 K€) avec augmentation du loyer à compter du 1er juin 2023,
- ✓ L'augmentation de la taxe perçue au titre la « consommation finale d'électricité » et qui ressort à 60 K€.

Rappel : Les informations détaillées concernant le budget primitif figurent dans le compte-rendu de la commission finances du 9 mars 2023 et la note de présentation budgétaire publiés sur le site Internet de la commune.

Au titre des investissements, les principales caractéristiques sont les suivantes :

Le total budgétisé des dépenses d'investissement en 2023 est de **2 000 K€.**

En dépenses d'investissement, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- ✓ Les dépenses générales d'investissement de 699 K€ dont les remboursements du capital des emprunts pour 198 K€,
- ✓ Le report des investissements 2022 non encore réalisés à hauteur de 630 K€, dont 566 K€ pour le terrain synthétique et aménagements sportifs et ludiques,
- ✓ Diverses opérations nouvelles d'un montant de 671 K€ dont :
  - o terrain de football synthétique + aménagements sportifs et ludiques : 95 K€,
  - o fin des travaux extérieurs de la Maison communal de Valentin : 94 K€,
  - o travaux dans le nouvel hangar municipal : 36 K€,
  - o travaux et aménagements bâtiments scolaires, périscolaire et matériels écoles : 47 K€,
  - o parcours biodiversité : 45 K€.

En recettes d'investissement, on relèvera spécifiquement :

- ✓ Le montant des subventions concernant la MCV et le complexe sportif (817 K€) décalés de l'exercice 2022 et nouvelles obtenues en 2023.
- ✓ Le produit attendu de cessions de terrains : 110 K€.
- ✓ Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2021 (105 K€).
- ✓ Le solde d'investissement reporté (158 K€).
- ✓ Le budget caveaux est équilibré par un transfert de 8,7 K€ au budget principal.

Le montant total des recettes d'investissement prévues est de **1 567 K€.**

Après affectation des excédents de fonctionnement réel 2022 (+649 028,27 €) et prévisionnel 2023 (+ 363 769,18 €), le résultat de la section d'investissement ressort à un montant au BP 2023 de + 579 507,77 K€. Il vient équilibrer le résultat 2022 pour un solde cumulé positif attendu à + 48 144,65 €.